

CGT . FDSU . FO . CFDT des Ardennes

Les représentants du personnel convoqués au C.H.S du 13 septembre 2007 ont refusé de siéger pour les raisons suivantes :

- Non-communication préalable des documents de travail (absence de convocation, compte rendu insuffisant)
- Détérioration des conditions de fonctionnement de l'instance(délais, contenu des documents)
- Dédain manifeste de la partie administrative vis à vis des représentants du personnel contraire à une volonté déclarée mais non pratiquée d'un dialogue social respectueux du paritarisme.